

Protocole sanitaire détaillé

Les règles sanitaires applicables au public au sein de la Cité de l'abeille, durant la période de déconfinement sont les suivantes :

- La visite a lieu uniquement sur rendez-vous et l'accueil est limité à 10 personnes maximum.
- La visite étant guidée, la circulation du public se fera dans le même sens pour tout le monde et personne ne se croisera.
- Une bonne partie de la visite a lieu sous un abri ouvert.
- Aération fréquente des espaces d'exposition et désinfection régulière des zones communes (poignées de portes, rampes d'escaliers, surfaces sensibles, robinets, toilettes...)
- Port du masque souhaitable pour une famille ou un groupe constitué, mais obligatoire quand des personnes ne se connaissent pas.
- Désinfection des mains obligatoire à l'entrée et à la sortie de la Cité de l'abeille avec mise à disposition de gel hydro-alcoolique.
- Respect des distances de sécurité et du marquage au sol dans les espaces d'exposition.
- Accès aux toilettes sur demande.
- Aération et désinfection systématique après chaque visite.
- Pour la vente du miel et de nos produits au miel, en juillet/août de 15h à 19h avec un maximum de 5 personnes à l'intérieur, les autres patientant sous un abri avec marquage au sol. Le reste du temps sur rendez-vous.

Renseignements et réservations : alain.benoit.a.la.guillaume@wanadoo.fr ou 04 73 51 91 13

Mariette & Alain Benoit à la Guillaume

La cité de l'abeille

63250 Viscomtat sur la terre

Tél : 04 73 51 91 13

Tél : 06 30 82 20 05

www.lacitedelabeille.fr